

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



**SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT**

DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES



DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

BP V 169 Abidjan - Tél : 20-21-15-19 / Site web : www.marchespublics.ci

**RAPPORT D'ACTIVITES
DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2017**

JANVIER 2018

TABLE DES MATIERES

I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2017	- 3 -
II- RESULTATS GLOBAUX 2017.....	- 3 -
2.1 - Rappel des enjeux financiers.....	- 3 -
2.2 - Planification des lignes budgétaires.....	- 4 -
2.3 - Approbation des marchés.....	- 4 -
2.4- Commande de carburant	- 6 -
2.5- Service Administratif et Financier	- 7 -
III- ETAT D'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE	- 7 -
3.1- Améliorer les opérations de passation des marchés publics	- 7 -
3.2- Poursuivre les actions de transposition des directives de l'UEMOA.....	- 7 -
IV- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS	- 7 -
4.1- Sous-direction des systèmes d'information et de communication	- 7 -
4.2- Sous-direction de la formation et des appuis techniques	- 9 -
4.3- Sous-direction de la réglementation et des régimes particuliers	- 9 -
4.4- Sous-direction des procédures et opérations	- 10 -
4.5- Sous-direction des opérations sur financements extérieurs	- 10 -
4.6- sous-direction des études, de l'évaluation et du suivi des marchés publics	- 13 -
4.7- Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)	- 15 -
V- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES.....	- 16 -
5.1- Approbation des marchés en région	- 16 -
5.2- Analyse	- 17 -
VI- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS.....	- 18 -
6.1-Catégorisation des entreprises	- 18 -
6.2-Dématérialisation des marchés publics	- 19 -
6.3-Banque de Données des Prix de Référence (BDPR)	- 19 -
VII – CONTRAINTES ET DIFFICULTES	- 19 -
VIII – PERSPECTIVES	- 20 -

I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2017

L'année budgétaire 2017 a été marquée par un regain d'activités qui se traduit par la hausse du budget de l'Etat par rapport à la gestion antérieure. En effet, d'un budget de 6 165,8 milliards en 2016, celui de 2017 est passé à 6 447,6 milliards avec un potentiel de marchés de l'ordre de 3 835,5 milliards.

L'exécution du budget soumis à la procédure des marchés publics s'est-elle effectuée dans le souci du respect des procédures de passation des marchés publics et la réduction des délais à quatre-vingt-huit (88) jours.

Pour répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte visé plus haut, la Direction des Marchés Publics (DMP) a mis en place des outils et fait des formations.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte, le programme d'activités 2017 de la Direction des Marchés Publics (DMP) s'articule autour des priorités ci-dessous:

- l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire des marchés publics ;
- la finalisation de l'opérationnalisation des Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP) ;
- la dématérialisation des marchés publics ;
- la révision du Code des marchés publics.
- l'application effective de l'article 18 du Code des marchés publics qui prescrit qu'aucune ligne n'ayant fait l'objet de planification ne pourra être exécutée par les procédures de marchés publics ;
- la poursuite et la vulgarisation auprès des autorités contractantes du guide de procédures des marchés publics ;
- la mise en œuvre du projet de Catégorisation des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) ;
- la mise en exploitation du module 1 « fournitures » et le développement des modules travaux et prestations de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR) ;
- la mise en place du cadre juridique de la maîtrise d'œuvre ;
- la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- la poursuite de la mise en place des Cellules de Passation des Marchés Publics.

II- RESULTATS GLOBAUX 2017

2.1 - Rappel des enjeux financiers

L'enjeu des marchés publics dans l'exécution du budget de l'Etat est perceptible à travers le poids des dépenses publiques assujetties à la passation des marchés. Pour l'année 2017, la part du budget soumise à la passation de marché s'élève à 3 835,5 milliards de FCFA soit 59,5% du budget adopté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 447,6 milliards de FCFA.

2.2 - Planification des lignes budgétaires

A fin décembre 2017, le nombre de lignes budgétaires soumises à la passation des marchés est de 52 155 contre 49 258 à fin décembre 2016. Ce nombre a connu une hausse de 5,9% du fait de la redéfinition de la notion de marché public qui concerne désormais toute dépense non exemptée des procédures des marchés publics.

La dotation de l'ensemble des lignes budgétaires soumises à marchés est de 3 165,4 milliards, en hausse de 17,0% par rapport à fin décembre 2016 où elle était de 2 704,8 milliards.

2.3 - Approbation des marchés

La valeur totale des marchés approuvés à fin décembre 2017 s'élève à 915,8 milliards, en baisse de 0,8% par rapport à fin décembre 2016 où elle s'était établie à 922,8 milliards. De même en nombre, 4 982 marchés ont été enregistrés contre 4266 sur la même période soit une hausse de 14,4%. Cela s'explique par le rehaussement du seuil de référence qui est désormais à 100 millions. Le nombre d'opérations numérotées dans le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) est donc élevé par rapport aux années précédentes.

Tableau 1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin décembre 2015, 2016 et 2017

MODE	déc-15				déc-16				déc-17			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCEDURES CLASSIQUES	5028	100	996 541 062 233	100	3232	75,8	887 270 156 791	96,1	4 036	81,0	891 535 215 246	97,3
Appel d'offres ouvert	2952	58,7	361 080 567 973	36,2	1650	38,7	343 692 510 933	37,2	2119	42,5	474 790 735 343	51,9
Appel d'offres restreint	504	10,0	246 569 122 454	24,8	339	7,9	158 533 100 547	17,2	382	7,7	140 349 914 202	15,3
Sous total procédures concurrentielles	3456	68,7	607 649 690 427	61,0	1989	46,6	502 225 611 480	54,4	2501	50,2	615 140 649 545	67,2
Marchés de Gré à gré	385	7,7	264 332 866 701	26,5	247	5,8	168 237 465 305	18,2	367	7,4	163 856 455 893	17,9
Avenants	312	6,2	25 843 056 736	2,6	281	6,6	22 346 591 771	2,4	298	6,0	26 848 835 084	2,9
Conventions	127	2,5	52 720 030 366	5,3	135	3,2	167 177 718 903	18,1	152	3,0	54 605 744 071	6,0
Lettres de commande valant marchés	748	14,9	45 995 418 003	4,6	580	13,6	27 282 769 332	3,0	718	14,4	31 083 530 653	3,4
Sous total procédures non concurrentielles	1572	31,3	388 891 371 806	39,0	1243	29,1	385 044 545 311	41,7	1535	30,8	276 394 565 701	30,2
PROCEDURES SIMPLIFIEES	0	0,0	0	0,0	1034	24,2	35 582 901 875	3,9	946	19,0	24 277 667 463	2,7
Procédures simplifiées à compétition limitée		0,0		0,0	611	14,3	14 926 879 407	1,6	662	13,3	14 954 127 845,0	1,6
Procédures simplifiées à compétition ouverte		0,0		0,0	423	9,9	20 656 022 468	2,3	284	5,7	9 323 539 618,0	1,0
TOTAL	5028	100	996 541 062 233	100	4266	100	922 853 058 666	100	4 982	100	915 812 882 709	100

Source : DMP

- Selon le mode de passation

La structure des marchés approuvés est désormais subdivisée en deux (2) : les **procédures classiques** qui comprennent les procédures concurrentielles et non concurrentielles pour des lignes budgétaires d'un montant supérieur ou égal au seuil de référence de 100 millions et les **procédures simplifiées** pour les dotations en-dessous du seuil précité (cf. tableau 2).

Les procédures simplifiées sont composées dans le cadre de la numérotation des contrats, de la Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL) et de la Procédure Simplifiée à compétition Ouverte (PSO). Les marchés issus de la procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC) ne sont pas numérotés.

À fin décembre 2017, les marchés passés par les **procédures classiques** représentent en valeur 891,5 milliards, soit **97,3%** du montant des marchés approuvés et en nombre **4 036**, soit **81,0%** du total des marchés.

Les marchés passés par **appels d'offres ouverts** représentent en valeur 474,8 milliards, soit **51,9%** du montant des marchés approuvés et en nombre 2119, soit **42,5%** du total des marchés, contre respectivement 343,7 milliards représentant **37,2%** et en nombre 1650 correspondant à **38,7%** à fin décembre 2016, soit une hausse de 14,7 points en valeur et 3,8 points en nombre du fait du rehaussement du seuil de référence.

Le montant des marchés passés par **appels d'offres restreints** s'élève à 140,3 milliards, soit **15,3%** du montant total des marchés approuvés, contre 158,5 milliards, soit 17,2% à fin décembre 2016.

Les **marchés de gré à gré** se situent à 7,4 % en nombre et à **17,9%** en valeur du total des marchés approuvés contre respectivement 5,8% et **18,2%** à fin décembre 2016.

Quant aux **procédures simplifiées** à fin décembre 2017, elles ont abouti à 946 marchés, soit **19%** des marchés approuvés et 24,3 milliards en valeur représentant **2,7%**.

- Selon le type de marché

L'approbation par type de marché montre que les travaux demeurent les plus importants avec 61,8% des marchés approuvés en valeur. Quant aux marchés de fournitures et prestations, ils représentent respectivement 10,6% et 13,6%. Les lettres de commande valant marchés s'établissent à 3,4% en valeur.

Tableau 2: Marchés approuvés par type à fin décembre 2017

TYPE	NOMBRE	%	MONTANT (FCFA)	%
Fournitures	983	19,7	96 799 200 005	10,6
Lettres de Commande Valant Marchés	718	14,4	31 083 530 653	3,4
TOTAL FOURNITURES	1701	34,1	127 882 730 658	14,0
Conventions	154	3,1	73 600 923 571	8,0
Prestations	629	12,6	124 384 235 969	13,6
Travaux	1552	31,2	565 667 325 048	61,8
TOTAL PROCEDURES CLASSIQUES	4036	81,0	891 535 215 246	97,3
Procédures simplifiées à compétition limitée	662	13,3	14 954 127 845	1,6
Procédures simplifiées à compétition ouverte	284	5,7	9 323 539 618	1,0
TOTAL PROCEDURES SIMPLIFIEES	946	19,0	24 277 667 463	2,7
TOTAL	4982		915 812 882 709	100,0

Source : DMP

2.4- Commande de carburant

En 2017, La mise à jour de l'applicatif de gestion et d'édition des factures (Système de Gestion du Service Carburant DMP (SGSC-DMP)) a permis de centraliser les cartes de carburant avec un montant total de cent trente-cinq millions quatre cent quarante-huit mille neuf dix-neuf (135 448 919) F CFA, soit une évolution de plus de deux (02) fois celle de l'année antérieure.

Les factures antérieures ont été entièrement payées par la Paierie Générale du Trésor (PGT) au cours de l'exercice 2017 et les cartes de carburant ont été distribuées aux bénéficiaires par la Direction des Marchés Publics (DMP).

Toutefois, il faut noter que jusqu'à ce jour le non-paiement de la commande de l'exercice 2017. Cette situation fragilise les efforts entrepris pour renforcer la crédibilité du système de centralisation de commande de cartes de carburant et l'intérêt exprimé par les usagers.

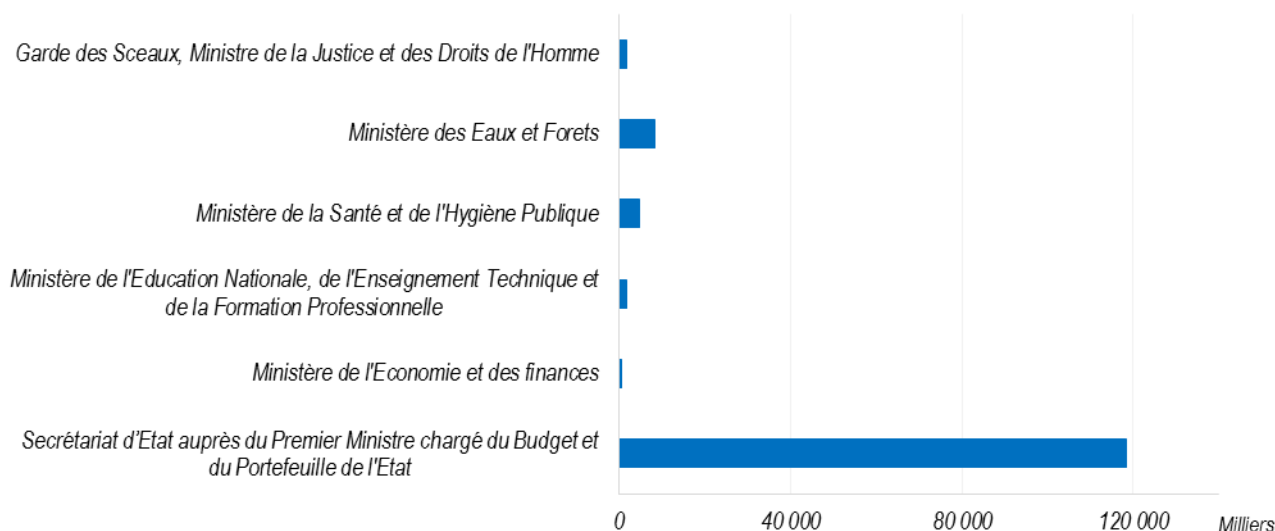
L'épineux problème du règlement des factures demeure le point faible du système, cela se constate encore cette année 2017 par le retard observé pour le paiement de la commande annuelle.

Le renforcement du système de gestion centralisée des cartes de carburant recommande la réduction du délai qui est de quatre-vingt-dix (90) jours par la PGT après la prise en charge de la dépense.

Le respect de ce délai pourrait considérablement renforcer la confiance des usagers au système et réduire les retards de livraison ou de rechargement des cartes de carburant détenues par les bénéficiaires.

Le graphique qui suit représente le montant des commandes des départements ministériels dans la commande annuelle 2017.

Graph : Représentation du montant des commandes effectuées par les départements ministériels au cours de l'exercice budgétaire 2017



Source : Service Carburant / DMP

Analyse :

Au cours de l'exercice budgétaire 2017, nous observons que seulement six (06) départements ministériels ont opté pour la procédure centralisée d'achat de carburant.

Le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat représente à lui seul plus de 87,42% de cette commande. La commande du Ministère des Eaux et Forêts équivaut à environ 6,10%, celle du ministère chargé de la santé près de 3,40%, ensuite celles des ministères chargés de l'éducation Nationale et de la justice plus de 1% et moins pour celle du ministère chargé de l'économie.

2.5- Service Administratif et Financier

La DMP compte au total cent quatre-vingt-neuf (189) agents répartis comme suit :

- 112 Cadres (33 Ingénieurs, 33 Administrateurs et 46 Cadres toutes catégories) ;
- 65 Agents d'appui ;
- 12 Contractuels.

Cinquante-huit (58) de ces agents sont en région et 131 en centrale. Le nombre de véhicules à la DMP est de trente (30), dont cinq (05) acquis en 2017 et un engin à deux roues. Quatre (04) de ces véhicules sont hors d'usage.

III- ETAT D'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE

L'état d'exécution des activités de la Direction des Marchés Publics (DMP) issues du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) (voir tableau en annexe) de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) est transcrit dans l'annexe 1. En résumé, nous avons l'état ci-dessous :

3.1- Améliorer les opérations de passation des marchés publics

Activité 4.1 : Poursuivre la dématérialisation des marchés publics : réalisé à 100% pour le module « e-Learning », 90% pour le module « e-Marchés » et à 80% pour le module « Décisionnel » ;

Activité 4.2 : poursuivre le recrutement des Responsables et Assistants des Cellules de passation des marchés publics : 86,7% de Responsables de CPMP ont été installés ;

Activité 4.3 : Poursuivre la catégorisation des entreprises : Module 1 finalisé. La base est logé au BNETP (les prix ont été actualisés), Module 2 achevé ;

Activité 4.4 : Poursuivre la mise à jour de la base des données : réalisé à 100% ;

Activité 4.5 : Mettre en ligne le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) afin de le rendre plus accessible et contribué ainsi à la célérité dans le traitement des opérations de passation des marchés publics : réalisé à 100%.

3.2- Poursuivre les actions de transposition des directives de l'UEMOA

Activité 5.1 : Valider le projet de texte transposant la directive relative aux DSP (Délégation de Service Public) : réalisé à 100% ;

Activité 5.2 : Valider le projet de texte transposant la directive relative à la MOD (Maîtrise d'Ouvrage Délégué) : réalisé à 100%.

IV- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS

4.1- Sous-direction des systèmes d'information et de communication

▪ Gestion du SIGMAP

En 2017, l'application SIGMAP via Internet a été testée avec succès et s'entendra progressivement à tous les services publics. Au cours de l'année, quinze (15) agents

SIGMAP ont assisté les Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP), les Points Focaux (PF) de trente-six (36) Ministères, institutions de la République et structures assujetties dans la prise en compte des opérations de marché dans le SIGMAP. Au moins cinq mille trente-trois (5 033) marchés, tous types confondus ont été numérotés et/ou approuvés par les CPMP, les PF et par le Bureau de numérotation SIGMAP de la DMP pour les structures non connectées ou les dossiers non traités par les ministères concernés.

▪ **Gestion des Archivages**

Le processus de numérisation des marchés publics a repris. L'ensemble des marchés de 2017 transmis à la DMP pour archivage a été numérisé. Ceux de l'exercice budgétaire 2016 sont en cours de numérisation. A ce jour, c'est au total de 1 672 marchés qui ont été numérisés.

Il convient de relever que l'insuffisance du matériel technique permettant la réalisation des opérations freine l'évolution des travaux.

▪ **Site internet**

Le portail des marchés publics hébergés par un prestataire privé, a reçu à ce jour 401 808 visiteurs. Il est souhaitable de réfléchir sur la migration du portail des marchés publics et sa messagerie professionnelle afin d'éviter des ruptures en cas de manque de liquidités.

▪ **La Gestion de l'imprimerie**

Pour l'année budgétaire 2017, la DMP est passée d'une imprimerie de type offset à une imprimerie numérique grâce aux équipements de nouveaux appareils plus performants.

Au cours de l'année, ce sont cinquante-deux (52) numéros du Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) qui sont parus ainsi que deux numéros spéciaux relatif au PGPM/PGSPM, PPM/PSPM soit 15 643 BOMP produits.

▪ **Parc informatique**

Le parc informatique est composé de 137 d'ordinateurs de bureau, 10 ordinateurs portables, 115 imprimantes, 95 onduleurs, 06 scanners et autres équipements de communication réseaux. Les activités de 2017 ont porté sur le suivi de la maintenance de premier et deuxième niveau des ordinateurs, l'installation du matériel informatique de la nouvelle Sous-direction de l'Etudes, du Suivi et de l'Evaluation. La maintenance de premier niveau ou préventive est assurée par un prestataire privé selon une fréquence de quatre (4) passage dans l'année, soit une fois chaque trimestre.

La maintenance de deuxième niveau qui touche le matériel et système est assurée par les services de la DMP et la DTI.

- **Problèmes**

- manque d'outils pour parer au cas de maintenance;
- faible capacité de configuration de la majorité des ordinateurs pour certaines applications de la DMP;
- difficultés relevées par l'ensemble du personnel à l'utilisation des outils bureautiques.

- **Perspectives pour le deuxième semestre 2018**

- développer un applicatif pour la gestion du parc informatique ;
- mettre en place un dispositif pour un meilleur suivi des interventions en vue d'améliorer les temps de réponse des dépannages ;
- renforcer les capacités du personnel à l'utilisation des outils de la bureautique ;
- renforcer les capacités du personnel technique à l'utilisation des outils d'administration réseau et sécurité informatique.

4.2- Sous-direction de la formation et des appuis techniques

En 2017, **983** acteurs ont été formés par la DMP en 2017 dans le cadre des sessions de formation contre **2 066** en 2016 soit deux (2) fois moins de personnes formées.

En ce qui concerne la formation des cadres et agents de la DMP, neuf (9) sessions thématiques ont été organisées. Chaque session a enregistré la participation de 18 agents en moyenne contre 35 en 2016.

Pour l'exercice budgétaire 2017, les perspectives sont essentiellement centrées sur la poursuite du renforcement des capacités des acteurs, notamment ;

- les Responsables des Cellules de passation des Marchés Publics ;
- les Administrateurs de crédit, les Directeurs Administratifs et Financiers ;
- les Institutions et les Sociétés d'Etat à travers des formations.

4.3- Sous-direction de la réglementation et des régimes particuliers

▪ Au titre du Service de la Réglementation

Au titre de l'exercice 2017, des textes d'application du Code des marchés publics ont été élaborés, parmi lesquels certains ont été signés.

▪ Au titre des conventions

Au 31 décembre 2017, cent sept (107) demandes d'autorisation de passer convention d'une valeur de quarante milliards cinquante-deux millions six cent vingt-quatre mille huit soixante-trois (40 052 624 863) francs CFA ont été sollicitées par les autorités contractantes. Soixante-dix-huit (78) d'entre elles ont été autorisées par le Directeur des Marchés Publics (DMP). Pendant cette période, cent cinquante-deux (152) conventions ont été numérotées pour une valeur de cinquante-quatre milliards six cent cinq millions sept cent quarante-quatre mille soixante-onze (54 605 744 071) francs CFA ont été approuvées par le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat (SEPMBPE).

▪ Au titre de la Gestion des Régimes Particuliers

Au titre de l'exercice 2017, quatre-vingt-quinze (95) requêtes de résiliation ont fait l'objet d'instruction par le service. Il faut relever que cent treize (113) marchés issus de ces demandes sont à soumettre à résiliation.

Dans le cadre de l'instruction desdites demandes, quatre-vingt (80) séances d'audition ont été menées. Suite aux auditions, certaines requêtes ont été suspendues pour accord de délai complémentaire aux titulaires de marchés en vue de leur achèvement.

Certaines séances d'audition ont abouti à des conciliations qui ont permis l'exécution de marchés.

Le total de marchés résiliés est de soixante-seize (76) dont cinquante-cinq (55) arrêtés et vingt-un (21) décisions de résiliation signés soit un montant total de six milliard huit millions quatre cent neuf mille cent quatre-vingt-quatre (6 008 409 184) francs CFA.

Sur les soixante-seize (76) marchés ayant fait l'objet de résiliation :

- neuf (9) ont été résiliés pour **faute** ;

- Vingt-quatre (67) pour **nécessités de service**.

4.4- Sous-direction des procédures et opérations

En 2017, 4 982 marchés ont été approuvés pour une valeur globale de **915 812 882 709 F CFA. Mille huit cent quarante-cinq (1845) DAO** ont été reçus et examinés par la DMP sur la période du 1^{er} janvier au 29 décembre 2017, contre **six cent soixante-seize (676) DAO** sur la période du 1^{er} janvier au 22 décembre 2016 et **mille cent quarante un (1 141) DAO** en 2015.

Le tableau ci-après donne le point des avis effectivement émis par la Direction des marchés Publics au terme des différents contrôles a priori effectués au titre de la gestion 2017.

Tableau 4: Situation des avis émis par la Direction des Marchés Publics à fin décembre 2017

Types d'avis de la DMP	Nombre					Total
	AMI	Travaux	Fournitures	Services		
				technique	financier	
Avis de Non Objection (ANO)	65	86	64	64	67	346
Avis d'Objection (AO)	1	53	24	14	14	106
ANO suite à un consensus	0	23	5	0	2	30
					Total	482

Source : DMP

▪ **Commentaire du tableau**

Ce tableau donne le point des avis émis par la DMP, par type d'appel d'offres (travaux, fourniture et prestation) et par type d'avis (avis de non objection (ANO), avis d'objection (AO)) et ANO suite à un consensus. Il dresse un point annuel par appel d'offre avant de déterminer le nombre total des avis émis (voir tableau).

Pour l'exercice 2017, au moins **482 avis a priori** ont été émis par la Direction des Marchés Publics.

Une mission de contrôle a posteriori des opérations de passation des marchés publics en dessous du seuil de validation de la DMP (300 000 000 de F CFA), s'effectuera au cours du premier trimestre de l'année 2018.

4.5- Sous-direction des opérations sur financements extérieurs

Au cours de l'année 2017, la Sous-direction des Opérations sur Financements Extérieurs (SDOFE) a effectué les missions suivantes :

- le suivi et la planification de la commande publique des projets cofinancés en vue de leur validation et la participation aux réunions et séances de travail avec les bailleurs des projets cofinancés ;
- la vérification et le contrôle de la régularité des opérations ayant conduit au jugement et à l'attribution provisoire des marchés et leur validation ;

- le traitement des demandes de procédures dérogatoires que sont les consultations restreintes, les procédures de gré à gré et les demandes de modification du statut marché des lignes budgétaires
- **Au titre du service chargé du contrôle de la préparation de la commande publique des projets cofinances**

Ce service a en charge la validation des dossiers de compétition et la participation aux réunions et séances de travail pour les projets cofinancés.

Au titre de la validation des dossiers de compétition, soixante-six (66) dossiers comprenant les Appel d'Offres (AO) pour travaux et fournitures, les Demandes de Propositions (DP) et les Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) et Avis de Pré-qualification ont été corrigés et validés depuis la nouvelle répartition des tâches. Ce sont :

Tableau 5: Situation des dossiers traités par au niveau des projets cofinancés à fin décembre 2017

N°	Types de dossiers	Nombre
1	Avis à Manifestation d'Intérêts/ Pré-qualification	32
2	Demandes de Proposition (DP)	18
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO) Travaux	14
4	DAO Fournitures	2
Total		66

Source : DMP

Toutefois deux (02) dossiers de Demandes de Propositions transmis par le Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire Financement Additionnel (PRICI-FA) n'ont pas fait l'objet de validation car la DMP n'a pas pris part aux séances de travaux de la Commission de Jugement des Offres (COJO). Ce sont les dossiers portants sur les opérations suivantes :

- la sélection de consultants pour l'élaboration des études de faisabilité de la construction d'une plateforme logistique métropolitaine reliée au chemin de fer existant ainsi que ses voies d'accès ;
- l'actualisation des études techniques et économiques de la section 2 «échangeur d'Anyama-autoroute du Nord » et de la section 3 «Autoroute du Nord-Autoroute de Dabou» de l'Autoroute périphérique d'Abidjan.

Il faut noter également que des Demandes de Proposition corrigées et validées n'ont pas fait l'objet de numérotation et de programmation dans le SIGMAP, le PRICI-FA n'ayant pas pu organiser des Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI) avant l'élaboration de celles-ci. Pour ces opérations, il a donc été demandé aux Autorités contractantes de solliciter l'avis du Ministère en charge des marchés publics pour que dans ces cas, le numéro d'autorisation puisse permettre d'accomplir les formalités de numérotation et de programmation.

Quant à sa participation aux réunions et séances de travail dans le cadre des activités des projets cofinancés, le service a été invité à vingt un (21) réunions au cours de l'année 2017.

- **Au titre du service chargé du contrôle de la régularité des procédures de passation des marchés publics des projets cofinances**

Dans le cadre de ses missions, le service a participé à soixante-cinq (65) opérations de séances d'ouverture de plis et d'évaluation des offres ou propositions organisées des projets cofinancés. Sur l'ensemble de ses opérations, la Direction des Marchés Publics (DMP) a émis quatre (04) avis.

Le tableau ci-dessous donne le détail des marchés passés :

Tableau 6: Situation des opérations d'ouverture de plis et d'évaluation à fin décembre 2017

N°	Projets	Types d'opérations	Nombre d'opérations	Etat d'avancement
1	Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL)	AMI	02	Achevé
2		Demande de Propositions	05	Achevé
3		AO travaux	02	Achevé
4	Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (PRICI)	AMI	02	Achevé
5		Demande de Propositions	03	Achevé
6	Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire Financement Additionnel (PRICI-FA)	AMI	04	Achevé
7		Demande de Propositions	06	Achevé
8		Appel d'Offres	04	Achevé
9	Projet d'Appui à la	AMI	04	Achevé
10	Modernisation du Secteur du Transport (PAMOSET)	Demande de Propositions	02	Achevé
11	Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC)	AMI	02	Achevé
12	Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)		07	Achevé
13	Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS)		02	Achevé
14	BCP-Emploi (PEJEDEC)		05	Une opération en cours
15	ZBTIC	AO Travaux	02	Achevé
16	PRCE	AO Travaux/ AOR carburant	02	Achevé
17	PROPACOM/BNETD	AO Travaux	02	Achevé
18	PREMU	AMI	01	
19		Demande de Propositions	02	Achevé
20	CEA-CCBAD	AO Travaux	01	Achevé
21	PR SSE	AO Travaux / fournitures	03	02 opérations en cours
22	Autonomisation des Femmes et le Dividende	AMI	01	Achevé
23	Démographique dans le Sahel (SWEDD)	AO Fournitures	01	Achevé

Source : DMP

▪ **Au titre du service de la gestion des procédures dérogatoires des projets cofinances**

Ce service a enregistré quarante-cinq (45) requêtes portant sur les demandes d'autorisation pour recourir à des appels d'offres restreints, à des procédures de gré à gré et à des modifications des lignes budgétaires.

La situation des traitements est la suivante :

Tableau 7: Situation des procédures dérogatoires des projets cofinancés à fin décembre 2017

	Nombre de requêtes reçues	Nombre de requêtes Accordés	Taux %	Nombre de Requêtes Refusées	Taux %	Nombre en cours	Taux %
Gré à Gré	35	24	68,6	4	11,4	7	20
AO Restreints	2	1	50	1	50	0	0
Déverrouillages	7	5	71,4	2	28,6	0	0
autres	1	1	100	0	0	0	0
Total	45	31	68,8	7	15,6	7	15,6

Source : DMP

Il faut noter que 84,4% des requêtes accordées ont été signées par l'Autorité compétente.

4.6- sous-direction des études, de l'évaluation et du suivi des marchés publics

Au cours de l'année 2017, la Sous-direction des Etudes, du Suivi et de l'Evaluation des Marchés Publics (SDESE) a effectué les missions suivantes :

- **Au titre du service des études**

Le Service est intervenu dans la gestion des lignes budgétaires qui consiste à les notifier aux différents administrateurs de crédits les lignes soumises à marché. En outre, il y a la réservation de crédit qui est faite à la demande des autorités contractantes.

Le tableau 8 indique sur 52 169 lignes à marché, d'un montant de 3 835,5 milliards, 7 225 lignes (2 530,2 milliards) ont été planifiées dans le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP), représentant 66,0% en valeur et 13,8% en nombre, contre respectivement 60,0% et 8,0% en 2016.

En valeur, les structures de l'administration centrale ont le taux de planification le plus élevé (52,5%), suivies des sociétés d'Etat (39,7%).

Tableau 8: État de planification des lignes soumises à marché par type de structure

	Lignes soumises à marché (Procédures simplifiées et Procédures classiques)				Lignes planifiées			
	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%
Administration centrale	46 869	89,9	1 819 284 834 835	47,4	5318	73,6	1 329 743 181 561	52,5
Collectivités territoriales	2 003	3,8	372 518 632 937	9,7	690	9,6	44 317 556 033	1,8
Etablissements Publics Nationaux	2 634	5,0	217 428 829 333	5,7	1058	14,6	151 718 618 490	6,0
Sociétés d'Etat	663	1,3	1 426 247 740 817	37,2	159	2,2	1 004 455 905 880	39,7
TOTAL	52 169	100	3 835 480 037 922	100	7 225	100	2 530 235 261 964	100

Source : DMP

▪ **Au titre du service suivi et évaluation**

Au compte du service du suivi de l'exécution physique et financière des marchés, les activités ont portées sur l'élaboration des termes de références des missions de contrôle et leurs validations par la hiérarchie.

Toutefois, bien que les missions n'aient pas encore véritablement débutées, une équipe de la DMP a participé à la Direction de la Pharmacie Médicament et Laboratoire (DPML) à la réception provisoire de 845 balles de Moustiquaire Imprégnées d'insecticide à Longue Durée d'Action (MILDA).qui ont fait l'objet des marchés n°2017-0-0-0233/02-24, n°2017-0-0-0234/02-24, n°2017-0-0-0640/02-04.

Les perspectives pour l'exercice 2018 se résument en la poursuite des activités et les mesures à prendre pour un démarrage effectif des missions de contrôle.

▪ **Au titre du service des délais**

Au titre du suivi des délais de passation des marchés publics et de traitements des dossiers, les activités ont porté sur :

- les relances des autorités contractantes pour la poursuite des opérations de passation en retards ;
- les relances des chargés de dossiers pour un traitement diligent ;
- l'amélioration du système de gestion des dossiers.

Les relances des autorités contractantes faites au dernier trimestre se répartissent comme suit :

- octobre 2017 : 8 relances pour quatre (4) Ministères ;
- novembre 2017 : 7 relances pour cinq (5) Ministères ;
- décembre 2017 : 1 relance pour un (1) Ministère ;

Les relances ont permis de réduire le délai moyen entre l'ouverture des plis et l'approbation du marché. Ce délai est passé de **88,50 jours** à fin décembre 2016 à **38,55 jours** à fin décembre 2017, le délai réglementaire étant de **44 jours**.

Les relances des chargés de dossiers ont permis de réduire les délais de traitement des dossiers. Les délais moyens de traitement des dossiers se présentent comme suit :

- gré à gré : 31,79 jours pour un total de 504 dossiers traités contre 36,26 jours pour un total de 406 dossiers traités en 2016 ;
- restreint : 18,86 jours pour un total de 148 dossiers traités contre 25,76 jours pour un total de 90 dossiers traités en 2016 ;
- avenant : 27,24 jours pour un total de 120 dossiers traités contre 30,31 jours pour un total de 157 dossiers traités ;

Relativement au système de gestion des dossiers, le circuit de renseignement du module de gestion des délais de traitement des dossiers a été simplifié. Désormais, le chargé de dossiers ne renseigne plus le système. Seuls le service courrier et les secrétariats renseignent le système et impriment les bordereaux de transmission de dossiers physiques. Ces bordereaux ont été introduits pour les remplacer les cahiers de transmissions.

L'activité de transmission des dossiers réalisée par les secrétaires a été transférée à une cellule de distribution de courriers interne mise en place. Cette cellule est logée au service courrier.

Les perspectives pour l'année 2018 sont :

- la poursuite des travaux d'amélioration de la gestion des courriers en déployant le volet courriers départs dont le module est prêt ;

- le renforcement du personnel du service courrier en général et en particulier la désignation d'un agent pour le renseignement des courriers départs (courriers initiés et courriers réponses) ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi par les secrétaires ;
- la mise en place d'un dispositif de surveillance des dossiers en cours de traitement ;
- le renseignement du module suivi des opérations de passation de marchés publics par les Cellules de Passation de Marchés Publics (CPMP) ;
- la mise en place d'un dispositif de relance automatique des opérations de passation de marchés publics.

4.7- Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

- **Lignes budgétaires soumises à marchés**

Le tableau 5 ci-après présente le cumul des lignes budgétaires soumises aux opérations d'appels d'offres.

Tableau 9: Répartition des lignes soumises à marchés à fin décembre 2017

SECTEUR	NOMBRE DE LIGNES A MARCHÉ SOUMISES AUX PROCEDURES CLASSIQUES	NOMBRE DE LIGNES A MARCHÉ SOUMISES AUX PROCEDURES SIMPLIFIEES	NOMBRE TOTAL DE LIGNES A MARCHÉ
INFRASTRUCTURES (infrastructures de transport - Eau, Assainissement et Développement durable)	7	2	9
EMPLOI	5	44	49
AGRICULTURE- DÉVELOPPEMENT RURAL ET BIODIVERSITÉ	27	282	309
ÉDUCATION-FORMATION	67	105	172
SANTÉ	45	36	81
JUSTICE	19	10	29
TOTAL	170	479	649

Source : DMP

Les lignes budgétaires soumises à la procédure de passation des marchés publics par appels d'offres sont au nombre de 649 et sont réparties au sein des six (06) secteurs avec une forte concentration d'opérations au niveau des Secteurs « Education-Formation », «Sante», «Agriculture-Développement Rural et Biodiversité ».

Il faut noter que la procédure concurrentielle simplifiée est la plus utilisée devant la procédure normale

▪ Planification et mise en exécution des lignes à marchés

Les Plans de Passation des Marchés publics (PPM) élaborés par les Unités de Coordination de Projets (UCP) et les Cellules de Suivi de Projets (CSP) et validés par la Direction des Marchés Publics (DMP) à fin décembre 2017 sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10 : Récapitulatif de la mise en œuvre des lignes à marchés du C2D en 2017

Gestion	Lignes à marchés	Avis d'appel d'offres publiés (AAO) et modes dérogatoires autorisés					Taux d'exécution
		Travaux	Fournitures	Prestations courantes	Services	TOTAL AAO publiés/ modes dérogatoires autorisés	
2017	170	17	8	7	40	72	42,35%

Source : DMP

A la fin de l'exercice 2017, sur un total de 170 lignes à marchés programmées, 72 lignes, soit 42,35%, ont fait l'objet de publication ou d'admission au mode dérogatoire par autorisation du Ministère en charge des marchés publics.

▪ Marchés approuvés par mode de passation à fin décembre 2017

Les marchés approuvés financés par le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), représentent 106,1 milliards, représentant 9,6% du montant total des marchés approuvés contre 3,8% à fin décembre 2016, soit une évolution de 5,8 points.

Tableau 11 : Répartition des marchés du C2D approuvés par mode de passation

MODE	NOMBRE	%	MONTANT (FCFA)	%
Appels d'offres ouverts	63	33,7	59 314 559 245	55,9
Appels d'offres restreints	8	4,3	2 654 891 317	2,5
PROCEDURES CONCURENTIELLES	71	38,0	61 969 450 562	58,4
Marchés de gré à gré	22	11,8	37 181 426 832	35,1
Avenants	55	29,4	3 658 490 171	3,4
Conventions	12	6,4	2 645 054 870	2,5
Lettres de commande valant marchés	1	0,5	21 000 000	0,0
PROCEDURES NON CONCURENTIELLES	90	48,1	43 505 971 873	41,0
PROCEDURES CLASSIQUES	161	86,1	105 475 422 435	99,4
Procédures simplifiées à compétition limitée	17	9,1	422 144 996	0,4
Procédures simplifiées à compétition ouverte	9	4,8	177 889 015	0,2
PROCEDURES SIMPLIFIEES	26	13,9	600 034 011	0,6
TOTAL	187	100	106 075 456 446	100

Source : DMP

V- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES

5.1- Approbation des marchés en région

Le montant total des marchés approuvés en 2017 au niveau des directions régionales s'élève à 61,4 milliards de FCFA soit 30,3% en nombre et 5,6% en valeur du total des marchés approuvés contre respectivement 26,1% et 6,1% en 2017.

Le montant des marchés approuvés le plus élevé est celui de la région des Lagunes, Abidjan Sud et Sud-Comoé à 13 286 033 740 FCFA soit 21,6% du montant total des marchés approuvés, suivi de la région des Lagunes, Abidjan Nord à 10 350 384 987 FCFA soit 16,9% du montant total des marchés.

En termes de nombre, la région des Lagunes, Abidjan Nord est en tête avec 299 marchés soit 19,6% du nombre total des marchés approuvés en région, puis la région des Lagunes, Abidjan Sud et Sud-Comoé à 193 soit 12,6% et enfin la région des Lacs à 169 soit 11,1% du nombre total des marchés alloués.

Tableau 12 : Répartition des marchés approuvés en région à fin décembre 2017

DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE	%	MONTANT (FCFA)	%
Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua (San-Pédro)	180	11,8	5 585 745 386	9,1
Comoé Nord et du Zanzan (Abengourou)	159	10,4	7 218 514 605	11,8
Lacs (Yamoussoukro)	169	11,1	6 185 861 082	10,1
Lagunes, Abidjan Nord (Abidjan nord)	299	19,6	10 350 384 987	16,9
Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan sud)	193	12,6	13 286 033 740	21,6
Montagnes, Woroba Ouest et du Denguélé (Man)	145	9,5	5 115 798 189	8,3
Sassandra-Marahoue et Woroba Est (Daloa)	159	10,4	5 763 279 659	9,4
Savanes (Korhogo)	125	8,2	4 610 739 119	7,5
Vallée du Bandaman (Bouaké)	98	6,4	3 264 746 341	5,3
TOTAL	1 527	100,0	61 381 103 108	100,0

Source : DMP

5.2- Analyse

Le tableau ci-dessous donne une idée de l'évolution en nombre et en montant des marchés approuvés entre 2016 et 2017. Il ressort de celui-ci que de façon globale le nombre de marchés approuvés a augmenté de 37% à 1 527 ainsi que celui du montant de 9,2% à 61 381 103 108 FCFA. Dans les détails, la baisse la plus forte en valeur est celle de la région de la Vallée du Bandaman soit 60,9% tandis que la hausse la plus élevée est celle de la région Comoé Nord et du Zanzan avec 63,3%. En nombre, les régions de la Vallée du Bandaman et celle des Lagunes, Abidjan Nord enregistrent plus de 100% d'augmentation avec respectivement 151,3% et 141,1%.

Tableau 13 : Évolution en nombre et en montant des marchés approuvés entre 2016 et 2017

DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE		Taux de variation	MONTANT (FCFA)		Taux de variation
	2016	2017	2016-2017	2016	2017	2016-2017
Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua (San-Pédro)	130	180	38,5	4 514 415 104	5 585 745 386	23,7
Savanes (Korhogo)	64	125	95,3	5 290 392 219	4 610 739 119	- 12,8
Vallée du Bandaman (Bouaké)	39	98	151,3	8 350 556 214	3 264 746 341	- 60,9
Comoé Nord et du Zanzan (Abengourou)	102	159	55,9	4 421 457 339	7 218 514 605	63,3
Lacs (Yamoussoukro)	147	169	15,0	5 117 884 293	6 185 861 082	20,9
Sassandra-Marahoue et Woroba Est (Daloa)	171	159	- 7,0	5 597 343 821	5 763 279 659	3,0
Lagunes, Abidjan Nord (Abidjan nord)	124	299	141,1	7 084 618 105	10 350 384 987	46,1
Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan sud)	161	193	19,9	9 371 223 053	13 286 033 740	41,8
Montagnes, Woroba Ouest et du Denguélé (Man)	177	145	- 18,1	6 442 091 041	5 115 798 189	- 20,6
TOTAL	1115	1 527	37,0	56 189 981 189	61 381 103 108	9,2

Source: DMP

VI- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS

6.1-Catégorisation des entreprises

Il n'y a pas eu d'évolution sur le dossier de catégorisation des entreprises. Les différentes activités déjà réalisées sont les suivantes:

✓ **Examen règlementaire :**

Réécriture des projets d'arrêté :

- portant mise en œuvre d'un système de catégorisation des entreprises dans le domaine des marchés publics;
- portant dossiers techniques de catégorisation des entreprises du bâtiment et des travaux publics ;
- portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission de catégorisation des entreprises ;

Les trois (03) projets d'arrêté ci-dessus ont été retransmis au Cabinet de Monsieur le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat le 09 novembre 2016;

✓ **Publication de l'avis de catégorisation et retrait des dossiers**

Quarante-neuf (49) dossiers de catégorisation des entreprises du domaine bâtiment ont été retirés au 31 décembre 2017. Les informations sont saisies progressivement par les entreprises dans le système.

Il faut noter que l'absence d'activités pour l'année 2017 se résume en deux points :

- la non disponibilité de budget de fonctionnement ;
- le manque de textes réglementaires pouvant permettre la poursuite des activités essentielles du projet.

6.2-Dématérialisation des marchés publics

La mise en exploitation de la plateforme de dématérialisation a démarré le **31 mars 2017**.

La phase pilote a été faite avec cinq (5) ministères. Un séminaire de pré-validation des différents écrans du module spécifique (e-marchés) a été organisé du 17 au 31 août 2017 avec les personnes métiers de la DMP.

A la suite du séminaire, un catalogue d'observations a été transmis au prestataire (DIVAM) pour leur prise en compte.

6.3-Banque de Données des Prix de Référence (BDPR)

La banque de données des Prix de référence se compose de trois (3) modules : le module 1 «fournitures», le module 2 « travaux » et le module 3 « prestations »

L'actualisation des prix des items du module 1 «fourniture» est terminée. Ce module est prêt à être exploiter. Le développement du module 2 «travaux» est achevé. Il doit être transmis aux différents maîtres d'œuvres afin qu'ils le testent avant sa validation et sa mise en exploitation. La mise en place du module 3 «prestations» n'a pas débuté à ce jour.

VII – CONTRAINTES ET DIFFICULTES

Les contraintes et les difficultés liées à la réalisation des activités de la DMP sont de tous ordres (matériels, humains, financiers...). On peut les récapituler comme suit :

- l'absence de contrat de maintenance et d'antivirus pour la protection des machines et serveurs ;
- l'insuffisant de moyens matériels et humains pour couvrir toutes les activités de marchés publics ;
- l'absence d'une véritable salle d'archives ;
- la perturbation du réseau SIGMAP en Région ;
- l'insuffisance des ressources financières pour la formation des acteurs des marchés publics et pour le financement des projets de mise en œuvre de dispositifs d'appui à l'efficacité globale des marchés publics ;
- la centralisation difficile des budgets des collectivités, des Etablissements Publics Nationaux et des Sociétés d'Etat malgré les actions de la DMP ;
- la non signature du projet de l'arrêté pour la mise en œuvre du projet de catégorisation et la nécessité d'équiper le local du projet en meubles et équipements informatiques.
- le non-respect des délais de passation et d'approbation des marchés par certains acteurs ;
- l'absence, l'insuffisance ou la mise en place tardive de la contrepartie de l'Etat ;
- les contraintes liées à la mobilisation de la part trésor ;

- la mise en place tardive des Unités de Coordination des Projets.

VIII – PERSPECTIVES

Au titre de l'année 2018, les actions suivantes seront poursuivies pour l'amélioration du système de passation des marchés publics :

- la poursuite de la formation et du renforcement des capacités des acteurs des marchés publics ;
- l'installation des CPMP des ministères non encore pourvus au 31 décembre 2017;
- le renforcement du contrôle de l'exécution des marchés par la mise en œuvre d'un processus de suivi-évaluation;
- l'achèvement de la phase pilote du projet de dématérialisation des procédures des marchés publics ;
- la mise en exploitation du premier module de la banque de données des Prix de Référence et la finalisation du module 2 relatif aux travaux ;
- la révision du Code des marchés publics aux fins du renforcement de la responsabilisation des acteurs, de l'amélioration et de la modernisation du système des marchés publics.
- la poursuite des missions de contrôle a posteriori.

ANNEXE

Actions	Activités	Tâches	Statut	Structures responsables	Période d'exécution		Indicateurs de résultats	Preuves de réalisation	Point de mise en œuvre	Échéances	Statut
					Date de début	Date de fin					
Action 4. Améliorer les opérations de passation des marchés publics	Activité 4.1. Poursuivre la dématérialisation des procédures de marchés publics	Achever le développement des applicatifs informatiques relatifs à la phase 1 du projet	Ancien	DMP	1-janv.-17	30-avr.-17	Applicatifs informatiques développés	Ecrans des applicatifs développés.	Ecrans des applicatifs développés.	déc.-17	En cours
		Effectuer une phase pilote de l'exploitation des applicatifs.			30-avr.-17	30-juin-17	Rapport de la phase pilote disponible	Rapport de la phase pilote	Rapport de la phase pilote		
		Elaborer un programme de formation des acteurs			1-juil.-17	31-août-17	Programme de formation des acteurs élaboré	Copie du Programme de formation des acteurs	Module e-Marchés réalisé à 85%. L'interface avec la base SIGMAP est en cours. La phase pilote se poursuit avec la prise en compte des observations.		
		Organiser les sessions de formation des acteurs			1-sept.-17	31-déc.-17	Sessions de formation des organisées	Comptes rendus des sessions de formation	Module e-Learning réalisé à 100%, reste la formation de l'ensemble des acteurs.		
	Activité 4.2 Poursuivre le recrutement des Responsables et Assistants des Cellules de passation des marchés publics	Préparer et publier les Appels à Candidatures	Ancien	DMP	1-janv.-17	31-mars-17	Avis d'appels à candidature publiés	Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) incluant les Avis d'appels à candidature	Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) incluant les Avis d'appels à candidature	déc.-17	En cours
		Sélectionner les Responsables et Assistants			31-mars-17	31-déc.-17	Responsables et assistants des Cellules sélectionnés	Actes de nomination des Responsables de Cellules	29 Ministères et le secrétariat de la Formation Professionnelle concernés. 29 sélectionnés. 28 responsables nommés.		
	Activité 4.3 Poursuivre la catégorisation des entreprises	Poursuivre la catégorisation des entreprises	Ancien	DMP	1-sept.-17	31-déc.-17			Aspect technique achevé. Dossier transmis au Cab pour adoption	déc.-17	En cours

	Activité 4.4 Poursuive la mise à jour de la base de données des prix	Veiller à la mise à jour du référentiel des prix par le BNETD	Ancien	DMP	1-janv.-2017	31-mars-2017	Module 1 de la BDPR mise en à jour par le BNETD	Référentiel des prix actualisés	Module 1 finalisé. La base est logé au BNETP (les prix ont été actualisés)	déc.-17	Réalisé
		Mettre en exploitation le module mise à jour "fournitures et équipements" de la BDPR					Module 1 de la BDPR actualisé mise en exploitation	Enquête d'actualisation des prix finalisée, actualisation du module en cours	Module 2 achevé		
	Activité 4.5 Mettre en ligne le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) afin de le rendre plus accessible et contribuer ainsi à la célérité dans le traitement des opérations de passation des marchés publics.	Mettre en ligne le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) afin de le rendre plus accessible et contribuer ainsi à la célérité dans le traitement des opérations de passation des marchés publics.	Nouveau	DMP	1-janv.-17	1-déc.-17	SIGMAP Mise en ligne	Capture d'écrans	SIGMAP accessible via le net	déc.-17	Réalisé
Action 5. Poursuivre les actions de transposition des directives de l'UEMOA	Activité 5.1. Valider le projet de texte transposant la directive relative aux DSP	Organiser un séminaire de validation du projet de texte par les acteurs concernés	Ancien	DMP	1-janv.-17	1-juin-17	Projet de texte du DTAO de DSP validé par les acteurs du domaine	Compte rendu du séminaire Projet de texte disponible	Projet de texte disponible, séminaire de validation réalisé	juin-17	Réalisé
	Activité 5.2 Valider le projet de texte transposant la directive relative à la MOD	5.2.1 Organiser un séminaire de validation du projet de texte par les acteurs concernés	Ancien	DMP	1-janv.-17	1-juin-17	Projet de texte validé par les acteurs du domaine	Compte rendu du séminaire Projet de texte disponible	Projet de texte disponible, séminaire de validation réalisé	juin-17	Réalisé

	Activité 5.3. Finaliser et soumettre au comité de transposition de la directive de l'UEMOA relative au régime financier des collectivités territoriales, un avant projet de décret portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales	Elaborer l'avant projet de décret	Nouveau	DOCD	1-janv.-17	31-mars-17	L'avant projet de décret rédigé	Copie de l'avant projet de décret	Projet de décret disponible	mars-17	Réalisé
		Transmettre l'avant projet de décret à la DGDDL, présidente du comité			1-janv.-17	31-mars-17	Courrier de transmission du projet de décret à la DGDDL signé	Copie du courrier de transmission de l'avant projet de décret à la DGDDL	Projet de décret transmis.		

